



Wallonie

GOUVERNEMENT DE WALLONIE

Séance du 28 avril 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Sylvain JONCKHEERE

Porte-parole

Cabinet du Ministre-Président de Wallonie

0495/74.97.40

sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be



Plan de relance

« Objectif Proximité » : un nouvel outil pour lutter contre les cellules commerciales vides dans nos villes et villages

Le Gouvernement de Wallonie a fait de la redynamisation des centralités une priorité. C'est dans ce contexte que, sur proposition du Ministre de l'Economie Willy BORSUS, il a décidé de mettre en place le dispositif « *Objectif Proximité* ». Cette mesure fait partie du [Plan Horizon Proximité](#).

Willy BORSUS : « *On observe aujourd'hui un taux important de cellules vides en Wallonie, même si ce nombre a diminué de 2,7% en 2021 par rapport à l'année 2020 pour atteindre aujourd'hui le taux de 17,2 %¹. La bonne santé commerciale de nos centres-villes est vitale pour la vie économique de notre Région. Notre travail doit donc se poursuivre avec force pour redynamiser nos centralités et ramener du commerce de proximité dans nos Villes et villages.* »

Le mécanisme décidé par le Gouvernement prendra la forme d'une prime à l'installation ou au développement d'activité et a pour but de développer ou de redéployer le commerce physique dans les centralités urbaines et villageoises de Wallonie.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité des mécanismes CREASHOP-VILLES et CREASHOP-PLUS qui ont été mis en place dans 36 Villes et Communes de Wallonie et qui ont été évalués positivement, mais « *Objectif Proximité* » comprendra deux évolutions majeures :

- Il sera **ouvert à toute la Wallonie** : en effet, toutes les Villes et Communes wallonnes qui le souhaitent pourront se porter candidates à l'appel à projets, après avoir procédé à un diagnostic commercial de leur centralité (notons que des jurys locaux auront ensuite la charge d'évaluer les projets présentés). Les modalités et critères précis seront décidés très prochainement par le Gouvernement.
- Il ne sera plus uniquement accessible aux porteurs de projets souhaitant s'installer dans une cellule vide mais aussi aux commerçants établis qui souhaitent **réorienter substantiellement leur activité**. En effet, l'appel à projets comprendra deux volets :
 - « *Je m'installe* » : visant à soutenir l'installation de nouveaux commerces dans des cellules vides.
 - « *Je me réinvente* » : destiné aux commerçants existants désirant se repositionner et/ou faire évoluer leur entreprise de façon novatrice et en lien avec les besoins identifiés de la centralité.

La prime versée aux candidats correspond à 60% des dépenses éligibles pour un montant maximum de 6.000€.

L'objectif est de relancer de nouvelles activités, dynamiques, créatives, innovantes et attirantes, afin de booster l'attractivité dans les centres urbains et ruraux.

Le coordinateur du mécanisme sera désigné prochainement via un marché public.